Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 022-212202774-20260922-202605CCAS-DE

Commune de SAINT-BRANDAN (Côtes d'Armor)

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Délibération

Séance du 22 septembre 2026

L'an deux-mille vingt-six, le vingt-deux septembre, à 18h30, les membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis sous la présidence de Christian JOLLY.

Présents : Céline AUFFRAY, Emilie GICQUEL, Yves LE GUEN, Delphine HELLOCO, Rémy FOUCHÉ, Olivier FLAGEUL, Sandra LE GUILLOUX, Nadège JOUAN, Laëtitia HENRY, Marie-Claude MORVAN.

Pouvoir : Jeannine LE MAÎTRE à Marie-Claude MORVAN, Christian JOLLY à Céline AUFFRAY,

Assiste également : Stéphanie LE TOUMELIN.

Date d'envoi des convocations : 09 septembre 2026

Nombre de membres : 12 Nombre de présents : 10 Nombre de suffrages exprimés : 12

Délibération n°2026-05 : projet dispositif « argent de poche »

Mme Céline AUFFRAY, Adjointe aux Actions Sociales explique que la commune va adhérer au dispositif « argent de poche ».

C'est une action pour permettre aux jeunes de la commune âgés entre 14 à 17 ans de faire des missions sur une demie journée et de recevoir une indemnisation en contrepartie.

Cette action est financée par la commune pour une partie (2/3 soit 10.00€ par mission attribuée et par demi-journée) et subventionnée par la CAF pour une autre partie (1/3 soit 5.00€ par mission attribuée d'une demi-journée).

Il faudra donc créer une régie car les enfants doivent être payés en espèce.

Pour pouvoir intégrer ce dispositif dans la commune, il faudra proposer une candidature à la CAF avec une liste de différentes missions précises et être validé par la CAF qui pourra financer le projet à hauteur de 2000.00€ maximum sous réserve des fonds disponibles.

Mme Céline AUFFRAY, Adjointe aux Actions Sociales pense proposer une vingtaine de missions pour une quarantaine d'enfants.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité :
- approuvent le dispositif argent de poche.
- approuvent la création d'une régie.

Pour extrait conforme
Le Président,
Christian JOLLY

